



NOTE D' INFORMATION AUX CONVIVES

REÇU LE
29 OCT. 2015
EN MAIRIE DE VERS

Ecully, 14 octobre 2015

Objet : dispositif déclaration allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s)

Cher(e)s convives,

Conformément au Décret n°2015-447 du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées, nous vous informons que Mille et Un Repas a mis en place le dispositif ci-après pour permettre à tout convive qui le souhaite de déclarer allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s).

Merci de bien vouloir vous rapprocher du Responsable d'Etablissement ou du Directeur de notre Cuisine des Aravis, et vous référer à la procédure jointe, si vous souhaitez nous déclarer cette contrainte médicale.

Sophie PETRI

Responsable Diététique Nutrition

ZAC Technoparc Moulin Berger
3 allée du Moulin Berger – Bât. 3
69 130 ECULLY
Tél. : +33 (0)4 72 54 80 90
Fax : +33 (0)4 72 54 80 99
SA au capital de 601 001 €
R.C.S. Lyon 410 911 044
N° TVA INTRA FR 11410911044
APE : 5629



Procédure de déclaration d'allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s)

REÇU LE

29 OCT. 2015

EN MAIRIE DE VERS

ETAPE 1

Demande de prise en charge d'une allergie /intolérance alimentaire
→ A ADRESSER A LA CUISINE DES ARAVIS

ETAPE 2

Ouverture d'une Fiche de Renseignements Convive allergique /intolérant

- PARTIE 1 : À remplir par l'Etablissement d'accueil
- PARTIE 2 : À remplir par le Convive (ou son Responsable légal)
- PARTIE 3 : À remplir par le Médecin spécialiste

ETAPE 3

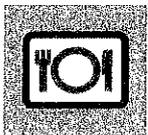
Envoi de la Fiche dûment complétée à la Cuisine des Aravis pour enregistrement du dossier auprès du Service Diététique 1001Repas

ETAPE 4

Choix de la solution d'accueil après consultation des parties prenantes



- SOLUTION 1 : Panier Repas*
= repas apporté par le convive



- SOLUTION 2 : Plateau Hypoallergénique
= plats préparés par un industriel spécialisé garantis sans allergènes majeurs. (prix = 12€ HT environ, révisable chaque année)

ETAPE 5

Renvoi de la Fiche de Renseignements par le Service Diététique à la Cuisine des Aravis

**information transmise au convive ou à son responsable légal par courrier recommandé par le Service Diététique 1001 Repas.*

INFORMATION IMPORTANTE

Pour les convives présentant une allergie ou une intolérance alimentaire, la Cuisine des Aravis n'étant pas en capacité de préparer de repas exempts de traces d'allergènes, ne pourra procéder à aucun ajustement de ses menus et déclinera toute responsabilité en cas de consommation des repas préparés par ses soins.